

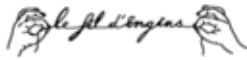


*LES FOURMIS ENGINOISES*

# *CHRONIQUES ENGINOISES*



Année 2014 – numéro 6



# CHRONIQUES ENGINOISES

## SOMMAIRE :

- Éditorial
  - Pour une poignée de suffrages
  - Des maires atypiques
  - Les fonctions actuelles du maire
  - Le costume des maires
  - Le témoignage de Gérard Bourgeois
  - Trente ans au service de la commune
  - Les maires de notre village depuis la révolution
  - Histoire d'une vie (2<sup>de</sup> partie)
- ⌘

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

Francis Baret  
Florence Boccon-Gebeaud  
Gérard Bourgeois  
Chantal et Stéphane Falco  
Emmanuelle Huguenin  
Martine Laurent  
Gilles Peissel  
Silvia Trebbi

⌘

Directrice de la publication :  
Emmanuelle Huguenin

Conception et mise en page :  
Emmanuelle Huguenin

Dessin : Silvia Trebbi

⌘

Le Fil d'Engins  
Siège social : Mairie  
38360 ENGIN  
☎ 04 76 94 49 13  
assoc.lefildengins@lanoste.net

## Éditorial

Après une longue absence, les Fourmis reviennent pour vous présenter un nouveau numéro des Chroniques Enginoises consacré aux maires.

Ce numéro est le fruit de longues recherches qui nous ont permis de retracer cette histoire depuis 1792. En effet après de minutieuses investigations il a été possible de retrouver ces précieuses informations qui constituent l'histoire singulière de notre commune.

Vous saurez comment les maires ont accédé à leurs fonctions à travers les différentes périodes de l'histoire.

Nous vous proposons également un extrait des interviews réalisées auprès de deux anciens maires qui ont régi notre commune. Les faits relatés évoqueront des souvenirs pour certains, pour d'autres ce sera une découverte de l'histoire de notre commune.

Enfin, en dernière partie de ce numéro, vous trouverez la suite de l'article intitulé « histoire d'une vie » dont la première partie était parue dans le précédent numéro.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne lecture.

E. H.



## Pour une poignée de suffrages

### *Petite histoire des maires*

Retracer l'histoire des maires, c'est évoquer le long et difficile ancrage des principes démocratiques dans l'organisation et le fonctionnement de notre vie quotidienne. Dans la foulée de la Révolution, le territoire français est administrativement divisé en départements, districts, cantons et quelque 44 000 municipalités, qui viennent se substituer aux 44 000 communautés d'habitants, de taille et de statut très variables (villages, bourgs, villes, etc.), qui composaient la France de l'Ancien Régime. À partir de 1789, quelle que soit leur importance, toutes ces communautés se voient ainsi appliquer une seule et même organisation municipale, avec un maire et des conseillers élus à leur tête. La loi du 14 décembre 1789 précise que « *le chef de tout corps municipal portera le nom de maire* », renvoyant le curé, qui jouait auparavant un rôle majeur dans la vie sociale, aux strictes affaires religieuses.

Avec le maire prend corps un pouvoir local laïque dont les fonctions relèvent de la gestion des biens de la communauté, mais également de l'administration générale que l'État délègue aux municipalités (perception des impôts, versement des contributions, direction des travaux publics, etc.). Cette double fonction, municipale et d'administration générale, perdure encore aujourd'hui. Elle montre l'ambivalence d'un statut qui fait du maire un représentant élu par les habitants de la commune et un administrateur contrôlé par le pouvoir central. Ce dernier reviendra d'ailleurs à plusieurs reprises sur le principe de l'élection en nommant directement des personnes qui lui étaient favorables, évitant ainsi le désagrément de voir élire des opposants politiques...

Il faudra attendre les années 1880 pour que l'élection du maire soit définitivement acquise. Entre-temps, elle sera régulièrement supprimée, pour être accordée de nouveau lorsque la conjoncture l'exige, l'habileté

politique recommandant de donner un peu de lest lorsque la pression populaire commence à monter. Plus le XIX<sup>e</sup> siècle avance, plus ce combat entre la démocratie et l'autoritarisme nourrit une opinion publique qui prend corps, et plus l'élection du maire apparaît ainsi comme une revendication à part entière.

### *Premiers suffrages*



*Après la Révolution, une cérémonie civile de mariage en bonnet phrygien.*

Les premiers maires sont donc élus en février 1790. Le suffrage est censitaire : seuls ceux qui payent l'impôt peuvent voter et sont éligibles, ce qui exclut les plus pauvres. Le mandat de deux ans est renouvelable après une attente de deux ans. La fonction n'étant pas rémunérée, elle est réservée de fait aux plus riches et à ceux qui ne travaillent pas. Il n'est pas rare que l'heureux élu soit... le curé ! ce qui permet aux petits paysans d'éviter

l'élection d'un riche laboureur ou de l'ancien châtelain. Lorsqu'ils sont en fonction, le maire et les conseillers municipaux portent déjà l'écharpe tricolore, celle du premier magistrat se distinguant par une frange dorée.



Un maire face à deux électeurs en 1870, vu par Honoré Daumier.

Après l'élection intervient la prestation de serment, une cérémonie par laquelle le maire reçoit l'investiture « de la portion de la puissance publique à l'exercice de laquelle il est appelé » (manuel à l'usage des maires datant de la Restauration). C'est aussi le gage de sa fidélité à la Nation et à sa fonction, qui lui impose de « mourir à (son) poste » ! Excepté les villes et les gros bourgs qui disposaient déjà d'un bâtiment municipal, la plupart des communes doivent choisir un lieu spécifique à l'exercice de la fonction : la maison du maire, la sacristie, le château, l'église ou une pièce louée pour l'occasion chez l'habitant.

Si posséder une mairie, aussi modeste soit-elle, est une obligation, acheter ou construire un bâtiment pour l'affecter à ce nouvel usage est le signe de la revendication d'un pouvoir local

en pleine émergence. Dans ce lieu consacré, le maire assure ses fonctions : il accorde des certificats d'indigence qui permet d'échapper aux impôts, il tient l'état civil, il lit pour les villageois les textes de lois qui viennent d'être adoptés et qu'il doit faire appliquer, il informe des changements politiques survenus au niveau national, il recense et mobilise les hommes pour les envoyer sous les drapeaux en cas de conflit, etc. Ce rôle lui confère sa suprématie sociale, il lui attire aussi jalousie et colère.

## Des maires fonctionnaires

En novembre 1799, le coup d'État de Bonaparte sonne provisoirement la fin de l'élection des maires. La nouvelle constitution précise que le maire est désormais désigné par le gouvernement sur une « liste de confiance » élue dans chaque commune. Il devient donc de fait une sorte de « fonctionnaire », agent du gouvernement nommé pour trois ans directement par le Premier consul dans les communes de plus de 5 000 habitants et par le préfet dans les autres. La fonction reste non rémunérée, ce qui implique que seuls les notables peuvent l'assumer.

Bonaparte gère son administration comme son armée et chaque maire doit se plier à une discipline très stricte : se trouver sur le passage de l'Empereur et de ses ministres lors de leurs déplacements, ne pas exprimer d'opinions personnelles ou religieuses, etc. Un manuel est même édité afin d'enseigner « aux habitants des campagnes qui, presque tous étrangers à l'administration, n'ont que leur zèle et leur intégrité pour soutenir le fardeau honorable mais pénible que leur impose la qualité de maire ». Beaucoup, en particulier dans le milieu rural et les petites localités, découvrent en effet l'étendue de leur charge et ne sont guère armés pour y faire face. Il faut donc leur apprendre à rédiger les actes d'état civil, où apposer le cachet de la mairie, à quelle occasion le visa de la sous-préfecture est nécessaire, quel papier timbré utiliser, suivre la voie hiérarchique, etc. Une administration locale, déjà tatillonne et paperassière, se met ainsi en place sous l'autorité du pouvoir

impérial, soucieux du bon fonctionnement des affaires du pays. Ce réseau de fonctionnaires (préfets, sous-préfets, conseillers généraux, membres des tribunaux, etc.) est parvenu *grosso modo* en l'état jusqu'à nous.

## ***Arbitrer les scènes de ménage***

De 1830 à 1848, c'est la monarchie de Juillet, qui voit le retour de la royauté en la personne de Louis-Philippe. Une nouvelle loi municipale est promulguée pour encadrer les élections prévues en 1831 : cette fois, le maire et ses adjoints seront nommés par le roi parmi des conseillers municipaux élus. Ces derniers doivent avoir plus de vingt ans et justifier d'un certain niveau de revenus, mais le cens est abaissé, ce qui ouvre la porte à des personnes modestes. Le conseil municipal est renouvelable par moitié tous les trois ans, ce qui imprime un rythme serré aux élections.

En général, le maire est choisi parmi les élus qui occupent la meilleure position sociale, ce qui ne va pas sans créer des heurts au sein du conseil et, au-delà, dans la population. Pour assurer sa fonction, il dispose d'un ouvrage, *La Mairie pratique*, où sont recensées toutes les situations auxquelles il pourrait être confronté : quel procès-verbal utilisé en cas de feu de cheminée ou de grand incendie, comment verbaliser lors d'injures ou de chants contre l'ordre, que faire si quelqu'un lance un « *aérostat garni d'artifices ou de matières combustibles enflammées* »...

C'est une période où la compétence du maire grandit et où l'on attend de lui qu'il adopte une tenue soignée, afin d'encourager ses administrés à respecter les bonnes mœurs. Il est en effet chargé, parmi une foule d'autres tâches, de surveiller les cabarets et d'arbitrer les scènes de ménage...

## ***Le maire désigné avant les élections***

L'épisode de la Deuxième République, de la révolution de 1848 à l'instauration du Second Empire par Louis-Napoléon Bonaparte devenu Napoléon III en 1852, est court. Il acte

cependant une évolution décisive : l'adoption du suffrage universel masculin. Autre changement important, c'est le conseil municipal qui élit parmi ses membres le maire et ses adjoints, sauf pour les villes de plus de 6 000 habitants et les chefs-lieux de département où ils sont toujours nommés par le préfet.



Un maire en tenue officielle sous l'Empire.

Le nouvel empereur des Français reviendra sur cette décision. Non seulement les maires sont de nouveau nommés par les préfets ou directement par Napoléon III lui-même pour les grandes villes, mais ils ne sont plus forcément choisis parmi les membres du conseil municipal. Deux élections ont ainsi lieu au suffrage universel pour le conseil



municipal, en 1855 et 1860, le maire étant désigné avant la consultation !

Devant l'impopularité d'un tel dispositif, et ses conséquences redoutées pour le résultat des élections législatives, une circulaire demandera en 1865 aux préfets de choisir le maire parmi les conseillers municipaux. Celui-ci est en effet devenu un rouage incontournable dans le système électoral du pays. En contact quotidien avec les habitants, surtout dans les petites communes, on tient compte en haut lieu de l'influence, des pressions et des chantages de toutes sortes qu'il peut exercer sur les électeurs, dont beaucoup, surtout dans les zones rurales, sont illettrés.

## *L'école et la mairie*

L'avènement de la Troisième République à partir de 1870 s'accompagne de l'édification dans la plupart des communes françaises des fameux bâtiments regroupant la mairie et l'école. Pour la République, ces deux fonctions sont indissociables, et ce n'est pas un hasard si elles sont réunies au sein d'une même architecture. Pour Léon Gambetta, homme politique majeur des premières années de la Troisième République, l'école devait « éclairer chaque jour davantage le suffrage universel ».

On ne peut être plus clair sur la nécessité d'élever le niveau d'instruction pour parvenir à une république adulte et responsable.

En 1881 et 1882, Jules Ferry fait voter les lois rendant l'école publique gratuite, laïque et obligatoire. En 1884, une nouvelle loi sur l'organisation municipale est promulguée, qui instaure, pour toutes les communes françaises sauf Paris, le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, lui-même élu au suffrage universel.

Cette loi fondatrice de la République affirme le rôle des communes face au pouvoir central en leur conférant la libre administration de leurs affaires. Le cadre juridique qu'elle a instauré, toujours en vigueur, a été par la suite amendé à plusieurs reprises : passage du mandat électoral de quatre à six ans en 1929, acquisition du droit de vote pour les femmes en 1944, abaissement de l'âge légal du droit de vote de 21 à 18 ans en 1975, loi de décentralisation de 1982, etc.

### Pour en savoir plus :

- *Histoire des maires, 1789-1939*. Jocelyne George, Plon, 1989 (d'où sont extraites les citations et illustrations de l'article).

- [www.senat.fr](http://www.senat.fr)

G. P.



Chroniques d'archives N°12, Lettre d'information des archives départementales de l'Isère, mai 2012.

## Des maires atypiques

**E**lu maire de San Lorenzo en Haute-Corse, Jérôme NEGRONI, 20 ans est à ce jour le plus jeune maire de France.

Roger SENIE et Arthur RICHIER, respectivement 93 et 92 ans, sont maires de leur commune depuis 1947 !

Manon DUMOULIN a été maire pendant 50 ans d'une commune de l'Aisne, mandat le plus long pour une femme maire en France.

André CORNU a été maire de la commune de Bazolles (Nièvre) pendant 72 ans de 1815 à 1887.

Un cas atypique celui de Raymond VERGES qui fut maire de 3 communes différentes de la Réunion entre 1935 et 1957 (Salazie 1935-1942, Saint-Denis 1946-1946, Saint-André 1948-1957) .

Odette ROUX, à seulement 28 ans, fût la première femme élue maire à la Roche-sur-Yon en mai 1945, un an seulement après que les femmes aient obtenu le droit de vote en France.

De nombreux maires de France ont dirigé leur commune pendant plus de 30 ans.

## Les fonctions du maire

### *Agent de l'État*

Le maire est un agent de l'Etat et un agent de la commune en tant que collectivité territoriale. Il remplit des fonctions administratives sous l'autorité du préfet. Il est notamment chargé de l'organisation des élections, de la publication des lois et règlements, de la législation des signatures ainsi que de la mission de sûreté générale.

### *Agent de la commune*

Il préside le conseil municipal et décide de l'ordre du jour ; il organise les services de l'administration communale ; il ordonne les dépenses et les recettes de la commune ; il est chargé de la sécurité et de la sûreté de sa commune ; il est chargé de l'urbanisme, il publie des arrêtés municipaux, il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal. Il est officier d'état civil et officier de police judiciaire.

**E. H.**



*Quand la publicité s'empare de monsieur le Maire...*

## Le costume des maires



Dès 1790, les maires eurent pour signe distinctif l'écharpe tricolore à frange. Le bleu doit toujours figurer vers le haut pour les différencier des parlementaires.

Les maires possèdent également un insigne aux couleurs nationales qui reste cependant facultatif.

Les préfets délivrent aux maires, à leur demande, une carte d'identité afin de leur permettre de justifier leur qualité d'officier de police judiciaire lorsqu'ils agissent en tant que tels.

Depuis 1907, sous l'impulsion de Paul-Emile Sarradin, maire de Nantes, il existe une association de maires de France (AMF) qui regroupe 35 967 maires et présidents de communautés en exercice. Il s'agit de disposer d'un interlocuteur représentatif des pouvoirs locaux au niveau national. L'association qui au départ était constituée pour les grandes villes s'élargit progressivement aux plus petites communes. Cette association a été reconnue d'utilité publique en 1933.

Le maire reçoit une indemnité qui est définie en fonction de la taille de la commune, selon l'article L2123-23 du CGCT (code général des collectivités territoriales).

E. H.





## Trente ans au service de la commune

*Jean-Marie Charvet a été maire d'Engins pendant cinq mandats successifs, de 1953 à 1983. Entre élections, anecdotes savoureuses et travaux d'adduction d'eau et d'aménagement des routes, retour sur cette longue période qui a vu la commune prendre progressivement son visage actuel...*

### ***En quelle année êtes-vous arrivé à Engins ?***

Je suis arrivé en octobre 1947 pour prendre le poste d'instituteur à la place de M. Espagnac, qui était là depuis 1942 et qui était parti au Fontanil. J'avais vingt ans, tout juste, et c'était mon premier poste en sortant de l'École normale. À l'époque, on ne choisissait pas et on m'a dit : « Si ça t'intéresse, il y a un poste à Engins et un à Corrençon ». J'ai dit d'accord pour Engins, c'était plus près, mais je ne connaissais pas...



J.-M. Charvet, G. Bourgeois, S. Falco.

### ***Comment avez-vous trouvé la commune en arrivant ?***

Il n'y avait pratiquement rien. Je me suis arrêté aux Jaux et Joseph Coynel, le maire, m'a aidé à monter ma malle jusqu'à la mairie avec son char à vaches. Le chemin n'était pas carrossable et aucune voiture ne pouvait monter. D'ailleurs, personne n'avait de voiture

à Engins. Les deux premières sont arrivées plus tard, en 1952 : il y avait celle de Charles Perret et la mienne. À mon arrivée, j'ai pris pension au café Coynel pendant deux ans, avant de me marier en 1949. Dès le début, j'étais aussi secrétaire de mairie. À l'époque, il y avait à peine cent cinquante habitants et, très vite, on connaissait tout le monde. Surtout qu'en 1947, il y avait encore les cartes de ravitaillement et, tous les mois, je distribuais les tickets d'alimentation.

### ***Comment avez-vous été élu maire ?***

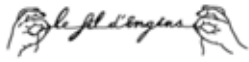
C'était en 1953. Le maire, Joseph Coynel, ne voulait pas se représenter, mais son conseil municipal sortant s'était représenté au complet. Quand on a vu que la moyenne d'âge était de soixante-cinq ans, on s'est dit ça suffit ! Et on a monté une liste de jeunes, avec qui on avait créé une amicale laïque pour faire des fêtes et des soirées entre copains. Les jeunes en avaient marre, car Joseph Coynel avait déjà fait quatre mandats, même un peu plus parce qu'il y a eu la guerre. On a gagné au premier tour !

### ***Quel genre de maire était-il ?***

C'était le maire « ancien système ». Il était bien avec tout le monde et il arrangeait tout ce qu'il pouvait. Il payait souvent de sa personne, même pendant la guerre lorsque les Allemands ont raflé quatre jeunes plus ou moins engagés qui se cachaient au maquis de Sornin. Il leur a dit : « si vous les emmenez, je pars avec ». Finalement, il en a ramené deux, les deux autres ont été déportés

### ***Sur la base de quel programme avez-vous été élu ?***

L'eau ! Il y avait des petites sources qui coulaient quand elles avaient envie. Au Fournel, ils descendaient faire boire les vaches



au Furon ! Notre programme était donc d'amener l'eau à tout le monde, d'électrifier ceux qui ne l'étaient pas et de rendre les chemins carrossables pour les voitures. Il y avait encore les journées de prestation : chaque homme devait donner trois jours par an à la commune pour entretenir les chemins. Quand il y avait un trou, on mettait du gravier et on tapait dessus à la pelle... Après, il y a eu une période où les habitants avaient le droit de racheter ces journées en payant une certaine somme à la place.

Notre premier gros chantier a été réalisé aux Merciers pour capter la source et descendre l'eau par la Combe. Tout a été fait à la main, le chantier a duré deux ans.

### ***Comment avez-vous financé ces travaux ?***

Ça faisait une somme incroyable, mais on a eu la chance que le barrage se construise. En 1956, EDF avait d'abord attribué toute la taxe professionnelle à Sassenage, qui avait l'usine. Comme Engins avait le barrage, on a refusé catégoriquement ! On a plaidé pour que la taxe soit répartie moitié moitié entre les deux communes. Finalement, elle a triplé le budget de la commune, ce qui nous a permis de faire un emprunt qui courait jusqu'aux années 1990. Excepté cette taxe, qui existe toujours mais qui est aujourd'hui minime, le budget de la commune n'était alimenté que par les impôts fonciers et une coupe de bois de temps en temps.

Ces travaux sur l'eau nous ont permis d'être réélus en 1959 pour un deuxième mandat, avec le projet de poursuivre l'aménagement des chemins. Nous avons déjà fait la route qui monte des Jaux jusqu'à la mairie, il fallait faire ensuite celles qui vont à la Rossinière et au Fournel.

### ***Comment était organisée la mairie ?***

Je n'avais pas de secrétaire de mairie, car le préfet avait refusé. Il y a eu une époque où il n'y en avait pas, c'étaient les conseillers

municipaux qui s'en occupaient. J'ai insisté et, finalement, il a accepté que ma femme fasse ce travail, sans être salariée. En 1963, Madame Maridet m'a remplacé en tant qu'institutrice et elle s'est occupée du secrétariat. Ensuite, il y a eu Mademoiselle Arnone, mais elle n'aimait pas le faire. Elle l'a fait pendant un an, puis c'est Madame Moïa qui a assuré cette fonction. À l'époque, les communes se géraient toutes seules. On envoyait les permis de construire à l'État qui donnait un avis favorable ou non, et ensuite le maire les signait lorsque l'avis était favorable. De 1970 à 1980 ; j'ai dû signer une vingtaine de permis, rien qu'au Fournel ! Ce n'était que des nouveaux habitants.

### ***Quelles étaient les relations avec les autres communes du plateau ?***

On n'avait pas de rapport avec Lans, un peu avec Saint-Nizier, où on allait en passant par le pas de la Corne, et Autrans, parce qu'on avait en commun la garde des troupeaux de la Molière. Les premiers syndicats intercommunaux ont d'ailleurs été mis en place pour gérer les alpages. Il y avait un syndicat Engins-Autrans pour cela.

### ***Et avec les communes de la vallée ?***

On avait de bons rapports avec les communes du bas. Le changement de canton s'est fait en 1986 ou 1987. Le canton de Sassenage était devenu trop gros et il a été coupé en deux, alors que Saint-Nizier et Engins ont été rattachés à celui de Villard-de-Lans. Mais ce découpage a été fait en dépit du bon sens puisque nous dépendons toujours de Sassenage pour la gendarmerie et La Poste, alors que les cinq autres communes du plateau dépendent de Villard-de-Lans.

### ***Les éditos que vous écriviez pour le bulletin municipal étaient très engagés... [voir page 12]***

Engins a toujours été une commune de gauche. Lors de l'élection de 1953, sur les onze personnes du conseil municipal, neuf étaient

membres du parti communiste. Avant, Joseph Coynel était déjà à la SFIO [Section française de l'internationale ouvrière], et les David, les Chapays étaient de vieux communistes. En 1949, lors des élections cantonales, alors que le dépouillement était presque terminé, le conseiller sortant menait d'une douzaine de voix devant Léon Pinel, le maire communiste de Fontaine. Lorsque nous sommes arrivés à Sassenage avec Joseph Coynel, il ne restait plus que les résultats d'Engins, où Pinel avait cinquante voix d'avance ! Ça a fait virer l'élection et Pinel a été élu !

### ***Quels souvenirs gardez-vous de cette époque ?***

Il y en a beaucoup ! Il y a eu la découverte du gouffre Berger en 1954. Je me souviens aussi de la construction de la route avant les Jeux olympiques de 1968. Lorsque le tunnel au-dessus de Sassenage a été démoli, la route a été fermée pendant huit mois. Les Enginois qui travaillaient à Grenoble étaient obligés de passer par Lans-en-Vercors et Saint-Nizier, à leurs frais. Une dizaine de personnes étaient concernées. Alors, j'ai demandé au Comité olympique de les indemniser en les menaçant de manifester sur la route et de bloquer les JO le jour de l'inauguration... Ils ont finalement versé une indemnisation qui payait très largement les frais, mais, le jour en question, ils avaient tellement peur qu'ils m'ont arrêté et placé en garde à vue !

À l'époque, les gendarmes de Sassenage aimaient bien venir à Engins. Ça leur faisait une promenade, ils montaient à cheval, puis plus tard à vélo. Ils allaient souvent aux Merciers pour voir l'Ours, quelqu'un qui avait des dettes envers tout le monde. Quand ils arrivaient à la porte et qu'ils demandaient M. Leguay, la femme répondait : « *Leguay ? Connais pas...* ». Ils n'étaient pas mariés et ils n'avaient pas le même nom. « *On sait qu'il est ici et que vous habitez avec lui, vous lui ferez la commission. — Non, je ne lui ferai pas de commission, vous remonterez !* » Et les gendarmes remontaient le lendemain...

C'était un phénomène celui-là ! J'avais son fils à l'école et je recevais souvent des bulletins d'absence : « *J'ai l'honneur de vous signaler que mon bibi [son fils] sera absent parce que je le mène au coiffeur, étant donné que plus le cheveu est ras, mieux le rudiment rentre dans la cervelle* » ! Il a tenu le restaurant au carrefour des Jaux à Lans et, parfois, il y avait un écriteau sur la porte : « *Aujourd'hui, pas de tambouille, l'Ours est en vadrouille* ». Un vrai poète !

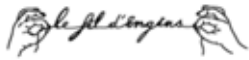
### ***Jusqu'à quelle date avez-vous été maire ?***

Nous avons été battus en 1983 par l'équipe de Jean Connan. Certains conseillers sortants ne s'étaient pas représentés et d'autres s'étaient présentés sur la liste d'en face. C'est la démocratie, mais c'est sûr que pour celui qui perd, ça fait mal au cœur. J'ai été maire pendant trente ans, soit cinq mandats et, aujourd'hui, je touche une retraite de maire de 241 euros par an...

*Interview réalisée le 23 mars 2013 par les Fourmis.*



*Mairie d'Engins.*



## ***Le journal municipal d'Engins, morceaux choisis...***

*« Urbanisme ! Environnement ! Libres  
propos !...*

*De grands mots et qui font couler beaucoup  
d'encre et de salive ! Engins est-elle encore  
une commune rurale ? Ou bien une banlieue  
dortoir ? Ni l'un, ni l'autre tout à fait je  
pense. »*

Journal municipal, 1983.

*« Plus on enrichit les gros trusts capitalistes,  
moins le salaire de nos ouvriers s'améliore.  
Plus on s'enfoncé dans une politique de  
grandeur et de prestige, moins il y a de  
satisfaction pour nos petits paysans délaissés.  
Plus l'État gaspille en dépenses inutiles, moins  
il y a de subventions pour les réalisations  
démocratiques des communes.  
Tous ensemble, nous arracherons le plus  
possible pour le peuple. La lutte sera longue,  
mais le peuple vaincra. Forts de votre  
confiance renouvelée, les élus d'Union  
démocratique y veilleront. »*

Journal municipal, 1964.

*« Il est bon que ces couches très différentes de  
la population vivent en bonne harmonie. Et  
pour cela, il est utile que les nouveaux, jetant  
un coup d'œil sur Engins d'autrefois,  
comprennent les gens du terroir... et que les  
anciens considèrent l'apport indispensable  
d'une jeune population pour la survie de la  
commune ».*

Journal municipal, février 1977.

*« Votre choix est simple. Non à l'aventure.  
Vous voterez donc, sans panachage ni rature,  
et vous encouragerez à voter pour « la liste  
d'Union démocratique » présentée par le  
conseil municipal sortant. »*

Journal municipal, janvier 1971.



Gérard Bourgeois, Jean-Marie Charvet, Stéphane Falco.



## Le témoignage de Gérard Bourgeois

*Maire de la commune de 1989 à 2008*

**S**auf si on a fait Science Po, ce qui n'est pas mon cas, être maire n'est pas une vocation. Je suis devenu maire du village tout à fait par hasard. Lors de mon arrivée dans la commune en juillet 1976, ma priorité était de rendre ma maison habitable. Les élections municipales approchant, le maire, Monsieur Charvet, est venu me voir et m'a proposé d'être candidat sur sa liste... et j'ai été élu en 1977. Ses six premières années passées auprès des habitants ont été une étape importante dans le domaine relationnel, que ce soit auprès des habitants ou des administrations.

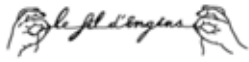


Gérard Bourgeois.

J'ai consacré une grande partie de ma vie au service des personnes : trente-deux années comme délégué du personnel au CEA et vingt-cinq années au conseil municipal d'Engins, dont dix-neuf en tant que maire. En 1989, en effet, plusieurs habitants m'ont demandé de conduire une liste. Comme j'avais beaucoup moins de contraintes familiales et que j'avais envie d'apporter des améliorations dans la vie quotidienne des Enginois, je me suis présenté, et j'ai été élu jusqu'en 2008. Beaucoup de chose ont été faites avant 1989 et après 2008, mais les contraintes environnementales et les nouvelles technologies demanderont des investissements importants dans le futur.

De nos jours, un maire doit être en permanence sur sa commune, il doit partager les conditions de vie de ses concitoyens. C'est ce que j'ai fait pendant toutes ces années et nous avons par exemple, avec le conseil municipal et les habitants, mis toute notre énergie pour transformer notre village avec des travaux sur l'école, les routes, l'eau, l'assainissement, Natura 2000, le gîte de la Molière, le centre de loisirs, les logements sociaux, etc.

Tout cela demande beaucoup de disponibilité, avec une présence journalière en mairie et la participation à de nombreuses réunions au niveau intercommunal, avec les services de l'État, du parc du Vercors, de la région, etc. Cela représente plus de vingt-cinq heures par semaine et les trois quarts de mes congés payés. Le travail du maire est très varié, il s'occupe notamment des mariages, de l'état civil, des demandes de subvention, de la préparation de l'ordre du jour lors des réunions du conseil municipal, de la sécurité, de l'organisation des diverses élections, des affaires scolaires, de mener les grands projets,



## LES FOURMIS ENGINOISES

de la gestion des impôts, des relations avec la population etc. C'est également un officier de police.

Pour faire face à toutes ces responsabilités, il est crucial d'avoir une bonne équipe d'adjoints et de conseillers municipaux. J'ai eu cette chance et nous avons réussi à faire ce qui nous semblait le plus urgent.

*Interview réalisée le 11 avril 2013  
par les Fourmis.*



*Mairie d'Engins.*

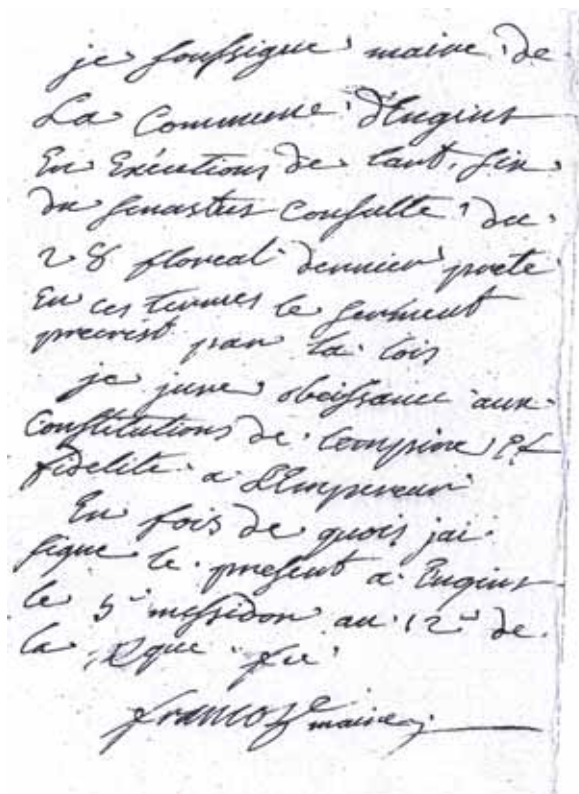
## Les maires de notre village depuis la Révolution

Cette recherche de nos anciens magistrats s'est faite à partir de différents registres depuis 1790 (les premières élections ont eu lieu en février 1790) :

- les registres de l'état civil qui se trouvent en mairie d'Engins. Ils n'indiquent pas la date exacte de nomination et de fin de mandat ;
- les archives départementales, mais peu de documents concernent la commune ;
- les registres des délibérations municipales d'Engins.

Nous pouvons quasiment certifier que tous ces hommes ont été élus maires ou agents communaux de façons différentes suivant les régimes (élus par les conseillers ou nommés par les Préfets après avoir été élu conseillers). Nous ne pouvons pas non plus préciser la fréquence des élections qui ont été de 2 ans, 5 ans puis 6 ans en fonction des périodes de la Constitution. Certains sont restés très peu de temps pour diverses raisons, par exemple ils ne plaisaient pas au Préfet...

G. B.



je soussigné maire de  
La Commune d'Engins  
En exécution de tout fin  
du senastus Consulte du  
28 floréal dernier prète  
En ces termes le serment  
prescrit par la loi  
je jure obéissance aux  
Constitutions de l'empire et  
fidélité à l'empereur  
En foi de quoi j'ai  
signé le présent à Engins  
le 5 messidor an 12 de  
la République française  
Francoz maire

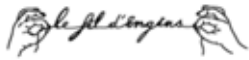
*Serment prêté par le maire (Francoz) le  
23 juin 1804.*

« Je soussigné maire de la commune d'Engins en  
exécution de toute fin du senastus-consulte du 28  
floréal dernier prète en ces termes le serment  
prescrit par la loi.

*Je jure obéissance aux constitutions de l'empire et  
fidélité à l'empereur.*

*En foi de quoi j'ai signé le présent à Engins le 5  
messidor an 12 de la République française. »*

Archives municipales.

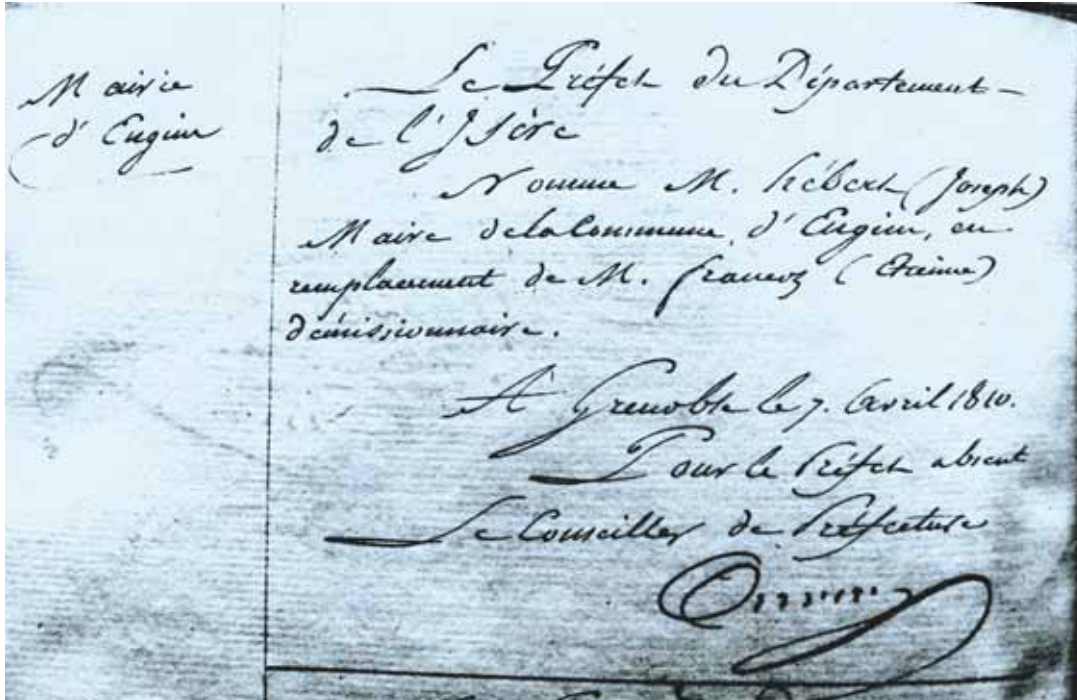


## LES FOURMIS ENGINOISES

Période du mandat	Nom et prénom du maire
12 décembre 1792 à mai 1800	Etienne FRANCOZ (Galizère)
Mai 1800 à juin 1809	Jean FRANCOZ (décédé au cours du mandat)
Juin 1809 à juillet 1809	JOSSERAND COMBER
Juillet 1809 – avril 1810	Etienne FRANCOZ (démission)
Avril 1810 – décembre 1813	Joseph HEBERT
Janvier 1814 – avril 1815	Jean FRANCOZ (adjoint)
Avril 1815 – 26 octobre 1846	Pierre FRANCOZ
Octobre 1846 – mars 1848	Romain CHAPAY
Mai 1848 – mai 1850	Pierre COINEL
Août 1850 – septembre 1870	Alexis FRANCOZ
Octobre 1870 – septembre 1871	Jean JALLIFIER
Septembre 1871 – juin 1874	Joseph FRANCOZ
Janvier 1875 – septembre 1875	Jean JALLIFIER
Décembre 1875 – janvier 1881	Pierre FRIER
Janvier 1881 – mai 1900	Napoléon FRANCOZ
Juin 1900 – avril 1904	Victorien FRANCOZ
15 mai 1904 – 10 décembre 1919	Clovis COYNEL
10 décembre 1919 – 18 juin 1922	Alphonse JOSSERAND
18 juin 1922 – 22 juin 1922	Symphorien FRANCOZ
22 juin 1922 – 10 octobre 1926	Alphonse JOSSERAND
10 octobre 1926 – 19 mai 1935	Symphorien FRANCOZ
19 mai 1935 – 31 juillet 1935	Casimir COYNEL
19 mai 1935 – 18 mai 1953	Joseph COYNEL
18 mai 1953 – 14 mars 1983	Jean-Marie CHARVET
14 mars 1983 – 17 mars 1989	Jean CONNAN
17 mars 1989 – 21 mars 2008	Gérard BOURGEOIS
21 mars 2008 – 30 mars 2014	Stéphane FALCO



## *Nomination de Joseph Hébert en avril 1810.*



Archives municipales.

« Le Préfet du département de l'Isère

Nomme M. Hébert (Joseph) maire de la commune d'Engins en remplacement de M. Francoz (Etienne) démissionnaire.

A Grenoble le 9 avril 1810

Pour le Préfet absent

Le conseiller de préfecture. »

## Histoire d'une vie

(2<sup>de</sup> partie)

**A**u mois de janvier, dans chaque commune de France, les jeunes gens ayant atteint vingt ans dans l'année écoulée devaient se faire recenser à la mairie de leur domicile. Au printemps suivant, ils étaient convoqués au chef-lieu du canton pour le redouté conseil de révision.

À l'appel de son nom, chaque conscrit s'avancé pour passer sous la toise puis sur la bascule avant d'être ausculté sommairement par le médecin militaire de service. À la fin de la séance, le verdict tant attendu tombait. La plupart des jeunes gens étaient déclarés « bons pour le service armé » ; les moins costauds serviraient, quant à eux, dans le « *service auxiliaire* » ; les « *réformés* », reconnus inaptes au service militaire, recevaient bien souvent cette sentence comme une sorte d'humiliation, une remise en cause de leur virilité. Nul doute qu'ils ne seraient à l'abri de quelques moqueries et quolibets acerbes et qu'ils seraient regardés parfois avec mépris par une partie de la population.

Mais, comme il était financièrement impossible d'incorporer tout le monde, on avait institué le système de tirage au sort : ceux qui avaient la chance de tirer un « bon numéro » (les numéros les plus élevés) n'effectuaient que douze mois sous les drapeaux. En revanche, ceux qui tiraient un mauvais numéro n'avaient plus la possibilité, comme c'était le cas avant, de payer un remplaçant pour partir à leur place.

### *Le service militaire*

« *Bon pour le service, bon pour les filles !* ». Dès leur sortie de la salle du conseil de révision, les conscrits étaient sollicités par une bande de marchands ambulants qui leur proposaient cocardes et rubans tricolores. Le

retour au village au son du clairon ne passait pas inaperçu : tout le monde devait savoir que les conscrits étaient revenus et qu'il fallait déboucher les bouteilles ! La tournée des bars commençait. Pendant plusieurs jours, les cuites se succédaient sans discontinuer. Mangeant chez l'un puis chez l'autre, dormant dans une grange ou dans un fossé. Par la suite avait lieu le traditionnel bal des conscrits dans la salle d'un café, ultime fête avant le grand départ, dernier adieu à ses amis et à sa bien aimée ! C'était la dernière folie de tous ces gars avant leur incorporation, un désordre qui marquait de façon tapageuse la fin de leur jeunesse et de leur insouciance, l'acquisition pour eux d'un nouveau statut social, celui d'adultes responsables.



*Collection privée*

Ce sont les gendarmes qui, un jour, apportaient l'ordre de rejoindre une caserne au jeune appelé qui, aussitôt, cherchait fébrilement le nom sur une carte de France, afin de localiser son lieu d'affectation. Cette fois, c'était le vrai départ : Difficile alors de ne pas flancher devant les larmes d'une mère ou d'une promise ! Mais on était un homme !

À la caserne, un officier supérieur faisait l'appel, puis venait la découverte de ce nouvel univers : le paquetage, la chambrée, la

cantine... Le temps des classes commençait pour les « bleus », difficile apprentissage de la condition militaire. La vie à la caserne où régnaient l'absurdité et la rigidité du règlement, ainsi que la perversité des petits chefs aigris qui ne cessaient d'inventer des corvées stupides.

Les classes terminées, la routine s'installait, les journées se succédaient rythmées par les sonneries de clairon. La distribution, à la fin de chaque mois, de la solde venait rompre la



Collection privée.

monotonie de cette existence en marge de la vraie vie. Le service militaire était si long que, pendant une grande partie de son temps sous les drapeaux, le soldat ne pensait même pas au retour au pays. Les derniers jours avant la libération, le vin coulait à flots.

Les heureux élus arboraient fièrement une quille, généralement en bois, autour du cou, symbole de leur prochain départ. « Zéro au jus ! » le retour soudain à la vie civile demandait un temps de réadaptation ! Car maintenant que le service était terminé, qu'on avait « fait son temps », il fallait penser à se marier et à fonder une famille.

## Le mariage

À la campagne, se marier faisait partie de l'ordre naturel des choses. Passé un certain âge, les célibataires étaient considérés avec un peu de mépris, voir avec suspicion, puisqu'ils n'entraient pas dans la norme sociale. « Vieille fille, vieille guenille ; Vieux garçon, vieux couillon ! »

Une femme non mariée à son vingt-cinquième anniversaire, coiffait « Sainte-Catherine » ! Elle savait qu'elle entrerait alors dans la catégorie peu enviable des « vieilles filles ».

La société ne portait pas un regard aussi dur sur l'homme non marié même si, lui aussi serait toute sa vie un « vieux garçon », devenant avec le temps un « célibataire endurci ».

Dans ces conditions, les filles qui voyaient avec angoisse les années passer étaient prêtes à tout pour trouver un mari. Et d'abord, bien entendu, à demander l'aide de certains saints ou saintes comme Catherine : « Sainte Catherine, aidez-moi. Ne me laissez pas mourir célibataire. Un mari, Sainte-Catherine, un bon si possible ; mais plutôt un que pas du tout. » Le jeune homme qui désirait se marier

portait sur lui de l'herbe de « matagot » (la mandragore) qui avait le pouvoir de « faire courir les filles après les garçons ». Il y avait aussi la possibilité, pour les uns et les autres, de faire appel à un sorcier renommé pour la confection de philtres d'amour réputés infallibles !



Collection privée.

Dans le monde rural, les jeunes gens avaient plus d'occasions de se rencontrer que dans les villes, lors des travaux en commun dans les champs au moment de la fenaison, des moissons, ils se retrouvaient aussi aux bals organisés. D'ailleurs, on se mariait presque toujours entre jeunes gens d'un même village ou de villages limitrophes. Un proverbe n'affirmait-il pas que « celui qui prend la fille du voisin en connaît tous les défauts », ce qui le mettait à l'abri de toute mauvaise surprise ! Le mariage ne se limitait pas à l'union de deux jeunes gens. Il s'agissait aussi de l'alliance de deux familles qui ne perdaient jamais de vue les questions d'intérêts.

Les fiançailles étaient une étape importante, puisqu'elle rendait officielle la liaison entre les deux jeunes gens. Ils pouvaient désormais « se fréquenter » au grand jour, sortir ensemble aux fêtes du village, se donner la main, être invités dans les deux familles.

Le choix d'une date pour la célébration du mariage tenait compte d'impératifs imposés par la religion ou par les travaux agricoles. Pour la cérémonie, on évitait, bien sûr, le vendredi, jour maigre (en souvenir de la mort du Christ). Comme la fête se prolongeait au moins sur deux jours, le jeudi était également délaissé tout comme le samedi, veille du dimanche (jour du Seigneur). Le choix s'avérait donc assez réduit : lundi, mardi ou mercredi passaient pour des jours les plus favorables.



Collection privée.

Plus le jour de la noce approchait, plus la fébrilité grandissait, il fallait surtout s'occuper de la robe de la mariée, confectionnée par la couturière du village. En même temps que la tradition de la robe blanche, les mariées prirent l'habitude de porter un voile de plus en plus long, symboles de pureté et de virginité. La robe blanche était interdite aux filles mères. Les jeunes gens invités à la noce se réunissaient au domicile de la fiancée pour confectionner les roses en papier destinées à décorer la salle du banquet et les alentours de la maison, en particulier les sapins plantés au début du chemin qui menait à la ferme et à l'entrée de la cour.

Enfin, le jour tant attendu arrivait ! Comme tous les matins, on n'oubliait pas de nourrir les bêtes. Les invités se présentaient les uns après les autres chez les parents de la mariée, les bras chargés de cadeaux. Pendant ce temps-là, dans sa chambre, la mariée se préparait avec l'aide de sa mère et de la couturière. Une fois le passage à la mairie du village et à l'église accompli, le retour à la ferme s'effectuait d'un bon train car chacun avait hâte de se mettre les pieds sous la table. Pour le banquet la liste des plats qui se succédaient était impressionnante, et pour arroser le tout du bon vin précieusement conservé dans la cave pour les grandes occasions.

Après le café et le pousse-café, le musicien, saisissant son instrument, annonçait le début des danses : bourrées, farandoles, valse. La mariée, ouvrait le bal au bras de son père ; elle aurait à cœur, ensuite, de faire danser à tour de rôle chacun des invités.

### *La fin de vie*

Le paysan d'autrefois ne terminait pas sa vie entre les murs anonymes et glacés d'une maison de retraite. Il finissait ses jours sous son propre toit, au milieu des siens, dans un décor rassurant et familial, dans le lit même qui, parfois, l'avait vu naître.

Conscient d'avoir « fait son temps », il rejoignait cette terre qui lui était familière et qu'il avait si souvent retournée, si souvent ensemencée, avec le sentiment du devoir accompli. Tout un cérémonial, imposé par les us et coutumes, accompagnait ses derniers instants dans ce monde. Ce rituel commençait par l'arrivée du curé venu administrer les derniers sacrements, cette extrême-onction qui assurait un meilleur accueil dans l'au-delà, à l'âme de celui qui partait.

Dès que le mourant avait rendu le dernier soupir, on lui fermait les yeux et on lui passait une bande de tissu, une mentonnière, autour de la tête afin qu'il garde la bouche fermée. Si c'était un homme, on le rasait, on le revêtait de ses habits du dimanche et on l'installait sur un



drap propre. Un chapelet était glissé dans ses mains croisées sur la poitrine. On avait pris soin au préalable de retirer son alliance qu'on avait rangée dans un tiroir de l'armoire ou de la commode. L'annonce du décès interrompait brusquement toute activité sur le domaine. Les bœufs étaient dételés, les bêtes, ramenées du pré, étaient enfermées dans les étables.

On balayait au plus vite les sols car on s'attendait à recevoir maintes visites, à commencer par celle du menuisier qui venait prendre les mesures du mort pour la fabrication du cercueil, en bois blanc le plus souvent. Il fallait aussi fixer avec le curé la date des obsèques, prévenir le fossoyeur, avertir le conducteur du corbillard. Les habitants du village étaient déjà prévenus qu'un décès avait eu lieu dans la paroisse car ils avaient entendu sonner le glas, ce lugubre signal qui répandait brusquement sur le village une lourde atmosphère. Dès les six tintements de la cloche, chacun arrêtait sa besogne et se taisait ; des coups sourds, séparés de longs silences, avant que plusieurs cloches ne se mettent en branle pendant dix minutes.

Sitôt la nouvelle connue, les voisins et les connaissances plus ou moins proches du décédé se succédaient pour lui rendre une dernière visite. La nuit, le défunt ne devait pas rester seul ; les parents les plus proches se relayaient au cours de cette veillée funèbre. Les femmes murmuraient de temps en temps quelques prières en égrenant leur chapelet ; les hommes parlaient entre eux à voix basse du « cher disparu » qui, miraculeusement, se trouvait subitement paré d'une foule de qualités.

Le jour des obsèques, le menuisier apportait le cercueil et procédait à la mise en bière. Le corbillard municipal était devant la maison. Quatre porteurs hissaient la bière sur le corbillard, les pieds du mort toujours tournés vers l'avant. Le cercueil était posé à l'entrée du chœur et recouvert du drap mortuaire. À cette époque, dans les villages, chaque famille se faisait presque un devoir d'être représentée à l'enterrement d'un habitant de la commune.

Tout le monde accompagnait le défunt à sa dernière demeure.

Au cimetière, la bière était déposée devant la tombe fraîchement creusée. Une ultime bénédiction du prêtre et tous les assistants défilaient, l'un derrière l'autre, pour signer le cercueil d'eau bénite et dire un dernier adieu à celui qui les quittait, avant d'aller présenter leurs condoléances aux membres de la famille alignés selon le degré de parenté. Après cette longue et éprouvante cérémonie, la famille se



*Collection privée.*

réunissait au domicile du défunt pour un repas, on ne pouvait pas laisser partir à jeun des parents venus parfois de fort loin. Après les funérailles, commençait une assez longue période de deuil pendant laquelle la proche famille du défunt devait s'abstenir d'assister aux fêtes, bals, mariages ou à toutes autres réjouissances.

Ainsi se terminait la vie de chaque paysan, une histoire aussi simple, aussi droite et aussi peu ornée que le sillon qu'il traçait avec sa charrue.

**F. B.-G.**